

La Ville de Givors appelle la Région Auvergne-Rhône-Alpes à respecter ses engagements financiers pour soutenir les habitants et les commerçants des quartiers populaires

La Ville de Givors a engagé des travaux de restructuration lourde du centre commercial et de services du quartier des Vernes. Pour un budget de près de 5,5 millions d'euros, l'ensemble du bâtiment est en train d'être rénové et agrandi, pour mieux accueillir les commerces, services publics et associations, au service des habitants de ce quartier.

La Région Auvergne-Rhône s'était engagée par courrier, dès le 24 octobre 2019, puis par un vote de la commission permanente le 24 février 2021, à soutenir ce projet par le versement à la ville d'une subvention de 2,4 millions d'euros, soit près de 44% du coût total des travaux. **Alors que la ville a respecté l'ensemble de ses obligations contractuelles (voir encadré), la Région a choisi de ne pas verser la subvention de 2,4 millions d'euros, reniant ses engagements préalables.**

Ce choix de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de son Président, constitue un quadruple mépris :

- **Mépris de la parole institutionnelle** : par ce choix, la Région Auvergne-Rhône-Alpes balaie d'un revers de la main les engagements qu'elle a formalisés par les votes de ses organes délibérants, en particulier de sa commission permanente. Elle méprise également ses propres services qui ont toujours confirmé, dans les échanges avec les services municipaux, que « le dossier est complet ».
- **Mépris des habitants des quartiers populaires** : pour rappel, le quartier des Vernes est l'un des plus paupérisés de la Métropole de Lyon, avec un revenu médian annuel de 7 570€, contre 22 100€ en moyenne sur l'ensemble de la Métropole. Le choix de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de ne pas respecter sa parole est une preuve manifeste de sa volonté de ne pas soutenir les habitants les plus précaires, qui en ont le plus besoin.
- **Mépris des commerçants** : alors que la Région a en compétence la coordination des actions en faveur de l'économie, le non-versement de la subvention correspond à un retrait de ses compétences, au détriment des commerçants du quartier des Vernes et du développement économique de ce quartier.
- **Mépris du travail partenarial engagé pour le quartier des Vernes** : avec l'Etat, l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, la Métropole de Lyon, les bailleurs sociaux et la Ville, une convention de renouvellement urbain a été signée le jeudi 29 septembre 2022, à la suite d'un important travail partenarial et d'une visite de monsieur le Ministre Olivier Klein à Givors. Cette convention prévoit un investissement total de plus de 50 millions pour rénover ce quartier et offrir de nouvelles perspectives à ses habitants. En retirant sa subvention, la Région Auvergne-Rhône-Alpes se retire de cet important travail partenarial mené au service de l'intérêt général et dépassant les clivages politiques.

Face à cette situation incompréhensible et inacceptable, pesant fortement sur le budget communal (la subvention de 2,4 millions d'euros correspond à un tiers du budget d'investissement annuel) et obligeant la commune à reporter certains de ses projets, la Ville de Givors a fait le choix de déposer, le 5 janvier 2023, un référé pour que la Région respecte ses engagements et ceux de sa commission permanente.

Mohamed Boudjellaba, maire de Givors, se dit « abasourdi par le manque de considération de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à l'égard des habitants et des commerçants des quartiers populaires. La première qualité d'un Homme d'Etat est d'avoir des valeurs et de tenir sa parole. Je continue à me battre pour une politique républicaine, au service de l'intérêt général, et à m'opposer à toute politique politicienne, au service d'intérêts personnels. » ●●

LA VILLE DE GIVORS RESPECTUEUSE DE TOUTES SES OBLIGATIONS

- 24 octobre 2019, par courrier, le Président de la Région Auvergne-Rhône confirme à l'ancienne maire de Givors le soutien au projet du centre commercial des Vernes par le versement d'une subvention de 2,4 millions d'euros.
- 24 février 2021, la commission permanente de la Région approuve la convention de « Projet Urbain Régional » qui prévoit notamment le versement à la ville d'une subvention de 2,4 millions d'euros, sous réserve d'un démarrage des travaux avant le 30 juin 2021.
- 22 mars 2021, les services de la Région confirment qu'un OS travaux sur le lot désamiantage avant le 30 juin 2021 conviendra tout à fait pour attester du démarrage de l'opération.
- 7 juin 2021, la Ville envoie à la Région l'OS travaux sur le lot désamiantage
- 22 juin 2021, les services de la Région confirment que le dossier est complet.
- 7 juillet 2021, 7 octobre 2021, 25 mars 2022 : par courriers restés sans réponse de la Région, la ville demande des informations sur les modalités et le calendrier de versement de la subvention.
- Le 12 septembre 2022, la ville fait une « demande indemnitaire préalable », afin de demander le versement de la subvention.
- Le 15 novembre 2022, la Région rejette la demande et indique officiellement que la subvention ne sera pas versée.

Contact presse

Raphaël Horrein • raphael.horrein@ville-givors.fr • 06 98 72 86 90

